

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	4
Présents	25	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

L'an deux mil quatorze, le 18 Novembre à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 18 Novembre 2014, après convocation légale reçue le 12 Novembre 2014, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Thomas CONSTANTIN, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. François PANTAGENE, , M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT), Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à Mme Sylviane VERGIER), M. Michel TERRISSE, (Pouvoir donné à M. Bernard LEMEUR), Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, M. Lucien STANZIONE.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Budget Annexe Beaulieu – Financement des emplois du Service « Beaulieu »

Monsieur Thomas CONTANTIN, Vice-président, rappelle à l'assemblée que par délibération N°3 du 02.03.2010 le Conseil Communautaire a décidé que la prise en charge des salaires du poste « Grands Projets » et du poste Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à 100 % budget annexe Beaulieu.

A ce jour, des agents de proximité ont été embauchés pour la surveillance du site.

Il convient donc de délibérer pour ajouter la prise en charge des salaires des agents de proximité par le budget annexe « Beaulieu ».

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Thomas CONTANTIN, Vice-président, entendu,

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Et après en avoir délibéré à 26 voix pour et 3 abstentions (M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Robert IGOULEN)

APPROUVE la nouvelle prise en charge des salaires par le budget annexe de « Beaulieu » :

- Salaire du poste d'ingénieur Territorial (ancien poste « Grands Projets ») à 100%
- Salaire du poste Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à 100%
- Salaire du responsable des agents de proximité Adjoint technique 2^{ème} classe à 100%
- Salaires des Agents de proximité (5 contrats avenir et un CAE) à 100%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 21.11.14